



Avocats Conseils d'Entreprises

SECTION INTERNATIONALE

6ème SEMINAIRE FRANCO-ITALIEN

VERONE

30 et 31 mai 2019

« QUID DE L'ENTREPRISE EN 2019 ?

Nouvelle gouvernance, nouvelle entreprise : un sujet de société »



Lieu : Biblioteca Capitolare di Verona

Travaux effectués en traduction simultanée français/italien
Formation homologuée par le Conseil National des Barreaux pour 9h30

Avec le concours de l'Ordre des Avocats du Barreau de Vérone



Ordine degli Avvocati di Verona



dal 1885



23, rue Lavoisier - 75008 Paris
Tel. 01 47 66 30 07 - ace@avocats-conseils.org
www.avocats-conseils.org

L'Entreprise ne peut dorénavant ignorer le mouvement sociétal irréversible pour plus de transparence, plus d'éthique, plus de prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux ; elle se doit d'intégrer ces aspirations légitimes à la protection d'un intérêt général, tout en poursuivant aussi ses efforts de développement, de compétitivité et sa capacité à anticiper et innover.

L'intérêt de ses actionnaires ne peut plus être la seule raison d'être de l'Entreprise. Elle doit prendre en compte tous les impacts de son activité par rapport aux évolutions technologiques, sociales, environnementales et savoir aussi gérer des situations de crise.

Ce changement de paradigme implique une nouvelle vision de l'Entreprise en accordant de nouvelles responsabilités à ses acteurs, qu'ils soient dirigeants, salariés ou autres. En 2019, tous les intervenants de l'Entreprise sont concernés par cette mutation et l'application de nouvelles réglementations et/ou initiatives déjà adoptées ou en projet, tant en France qu'en Italie, ayant pour ambition de lui donner les moyens de s'adapter et de se transformer en harmonie avec sa propre raison d'être.

Après Venise, Rome, Milan, Bologne et Turin, ce 6^{ème} séminaire Franco-Italien, organisé en partenariat entre la Section Internationale de l'ACE et l'Ordre des Avocats de Vérone, sera l'occasion d'échanger, dans la convivialité, sur les initiatives applicables à cette mutation irréversible de l'Entreprise dans chacun de nos pays, au travers des échanges de qualité entre des personnalités reconnues de diverses nationalités, professeurs, avocats, juristes, dirigeants et acteurs économiques.

Lors de tables rondes animées par des intervenants de nos deux pays, nous aborderons, les questions liées à la nouvelle définition de la Société, aux nouveaux modes de gouvernance, à la responsabilité sociale des entreprises, au mécénat d'entreprise et à son rôle sociétal, à la maîtrise des risques et à la responsabilité du dirigeant d'entreprise ainsi qu'aux outils de gestion de crise. De plus amples détails sur la composition et le déroulement de ces tables-rondes vous parviendront prochainement

Nous aurons l'immense privilège d'organiser les travaux de ce séminaire dans un environnement exceptionnel, la « Biblioteca Capitolare di Verona », l'une des plus anciennes bibliothèques d'Europe, spécialement ouverte pour nous à cette occasion et qui abrite, notamment, un rare exemplaire du « Liber Gai » dont les principes ont inspiré les rédacteurs du code civil. Ce lieu, situé tout près de la cathédrale de Vérone, constitue un symbole de la grande amitié entre l'Italie et la France.

Un tel environnement ne pourra forcément qu'inspirer nos nombreux et passionnants échanges !
Inscrivez-vous vite...



Le célèbre balcon de Juliette à Vérone

La Biblioteca Capitolare di Verona (Bibliothèque du Chapitre de Vérone - Piazza Duomo, 13 – Vérone – Città Antica) sera exceptionnellement mise à la disposition de l'ACE pour les travaux de ce séminaire.



Cette bibliothèque est l'une des plus anciennes d'Europe, comportant notamment un manuscrit daté du 1^{er} août 517.

Les déjeuners et pauses se tiendront dans le cloître adjacent de la Cathédrale Santa Maria Matricolare.



Dîner du jeudi : Sala MAFFEIANA

Dans cette salle, qui fait partie du théâtre philharmonique de Vérone, Mozart, âgé de tout juste 14 ans, a donné un concert de piano le 5 janvier 1770



Dîner du vendredi : Osteria San Mattia

Ce restaurant situé légèrement en dehors de la ville sur les hauteurs, offre une vue panoramique sur toute la région



Pour réserver votre hôtel : www.veronabooking.com

Pour vous aider dans vos recherches, les hôtels proches de la Piazza Duomo, lieu du séminaire, situé dans la Città Antica : Due Torri Hotel ***** Hotel Mazzanti *** Hôtel Aurora *** Palazzo Victoria ***** Hotel Accademia ****

Un concert d'Elton John à Vérone à ce moment là remplit les hôtels très rapidement



JEUDI 30 MAI 2019

**Lieu du séminaire : Biblioteca Capitolare di Verona – Bibliothèque du Chapitre de Vérone
Piazza Duomo, 13 (Città Antica) – Vérone**

11h/11h30 : Accueil des Participants

11h30/13h : Ouverture

Mot d'accueil des personnalités

- **Barbara BISSOLI**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Vérone
- **Monseigneur Bruno FASANI**, Préfet de la Bibliothèque du Chapitre de Vérone
- **Federico SBOARINA**, Maire de Vérone
- **Cyrille ROGEAU**, Consul Général de France à Milan
- **Denis DELESPAUL**, Président de la CCI France-Italie (ou son représentant)
- **Antoine-Audoine MAGGIAR**, ancien Président de la Section Internationale de l'ACE

13h/14h : Déjeuner

14h30/16h00 – NOUVEAUX ENJEUX ET NOUVELLE DEFINITION DE LA SOCIETE EN DROIT ITALIEN ET EN DROIT FRANÇAIS

**Modérateurs : Deny ROSEN, Avocat au Barreau de Paris
Roberto CAPPELLI, Avocat au Barreau de Milan**

- L'entreprise à mission, présentation du projet français de réforme du code civil sur ce point, et position en droit Italien : **Hervé Lecuyer**, Professeur de Droit à l'Université de Paris II
- Le projet de loi PACTE en France : **My-Kim Yang Paya**, Avocate au Barreau de Paris et Membre du Conseil National des Barreaux
- L'entreprise et sa raison d'être (rapport Sénard-Notat) : Intervention de **Nicole Notat** (à confirmer)
- La société Benefit en droit Italien : **Mauro Del Barba**, Sénateur, promoteur de la loi sur les sociétés Benefit – Président Assobenefit)
- Mesurer l'impact dans les sociétés Benefit et la certification B.Corp. : **Dario de Rossi**, Nativa

16h00/16h30 : Pause-café

**16h30/18h00 – LES NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE, POURQUOI, COMMENT ?
(approche en droit italien et en droit français)**

**Modérateurs : Nathalie CAZEAU, Avocate au Barreau de Paris
Samanta LIBRIO, Avocate au Barreau de Milan.**

- La gouvernance des sociétés et son évolution, la représentation des salariés dans l'entreprise et la rémunération des dirigeants: **Pascal Durand-Barthez**, Secrétaire Général du HCGE, et **Francesco Perrini**, Professeur de Droit à l'Université Bocconi de Milan
- Le comité des parties prenantes : **Jean-Jacques Uettwiller**, Président d'honneur de l'ACE et de l'UIA
- La mobilité intra-groupe des salariés : **Emanuela Bonadiman**, ex-DRH de Kering et Groupe Edmond de Rothschild

- 18h00 - Discussions, débats
- 20h00 : **Dîner à la Sala Maffeiana**



VENDREDI 31 MAI 2018

9h00/10h30 – LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES (approche en droit Italien et en droit Français)

**Modérateurs : Catherine POSOKHOW, Avocate au Barreau de Versailles
Giovanni CERUTTI, Directeur Juridique de NTT Data**

- Les labels RSE, la judiciarisation de cette responsabilité et l'examen des sanctions : *intervenant à confirmer*
- Partenaires sociaux, négociation collective et RSE : **Gaetano Zilio Grandi**, Professeur de Droit à l'Université Ca Foscari de Venise
- Regard sur la communication en matière de RSE : **Alessandro Capelli**, Altavia

10h30/11h00 Pause-Café

11h00 /12h30 - LE MECENAT D'ENTREPRISE ET SON IMPACT SOCIETAL (approche en droit Italien et en droit Français) :

**Modérateurs : Anne Sophie NARDON, Avocate au Barreau de Paris et Experte Mécénat au Conseil National des Barreaux
Lavinia SAVINI, Avocate au Barreau de Bologne et Représentante de l'UIA à l'OMPI**

- Panorama du Mécénat d'Entreprise en France et en Italie : **Filippo Giordano**, Professeur de Droit à l'Université Lumsa de Rome
- Diverses raisons de créer une Fondation : **Philippe Legrez**, Fondation d'Entreprise Michelin et **Carlo Mazzi**, Fondation Prada
- L'Impact Investment en Italie : **Luciano Balbo**, Oltre Venture, **Luigi Galimberti**, Sfera Agricola et **Silvia Stabile**, Cabinet Bonelli Erede

12h30 Déjeuner

14h00 -15h30 MAITRISE DES RISQUES ET RESPONSABILITES DES PERSONNES MORALES ET DE LEURS DIRIGEANTS (approche en droit Italien et en droit Français)

**Modérateurs : William FEUGERE, Avocat au Barreau de Paris – Président d'honneur de l'ACE;
Responsable de la Commission Compliance & Ethique des Affaires du Barreau de Paris**

Daive ADAMI, Vice-Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Vérone

- Identifier et maîtriser les nouveaux risques en entreprise (corruption, compliance, etc..) : **Vincenzo Collarino**, Risk Officer – Edison et **Claire Olive-Lorthioir**, Oracle
- La coordination des modèles d'organisation et de gestion des risques (D.Lgs231/2001 Loi Sapin II, RGPD) pour un groupe international : **Anne Manuelle Gaillet**, avocate aux Barreaux de Milan et de Paris et **Sandra Tripathi**, Responsable Ethique & Compliance Europe du Sud – Philip Morris International
- La gestion pluridisciplinaire de crise, (vision transversale du sujet, en termes de communication, de stratégie, et aussi juridique) : **Stéphanie Prunier**, Havas Litigation
- Prévention et maîtrise des risques pénaux du dirigeant d'entreprise internationale
- Les dispositions anti-corruption en France et en Italie : **Raffaele Cantone**, agence anti-corruption en Italie et [intervenant à confirmer, agence anti-corruption en France]

15h30/ 16h00 Pause-Café

16h00/17h30 **FAILLITES D'ENTREPRISE ET GESTION DE CRISE, ENTRE GESTION ET OPPORTUNITE D'INTERNATIONALISATION (approche en droit Italien et en droit Français)**

Modérateurs : Chiara POGGI-FERRERO, Avocate aux Barreaux de Milan et de Paris
Laure LAVOREL, CA Technologies, Cercle Montesquieu

- Insolvabilité, organes et type de procédures en France et en Italie : **Stefano Vignoli**, expert-comptable en Italie, Vice-Président de la Commission Internationale de l'ordre des experts comptables de Florence, **Alberto Righini**, Président de la Commission Droit de l'entreprise et des sociétés de l'Ordre des Experts –comptables de Vérone et **Renato Vigezzi**, Accuracy Italie
- Reprise de titres ou d'actifs de sociétés en procédure collective par un investisseur transfrontalier en France et en Italie : **Pascal Cagni**, Président de Business France, Paris [à confirmer] et **Stefano Nigro**, Responsable Service Coordination Attractivité des Investissements Etrangers , Institut du Commerce Extérieur, Rome[à confirmer]
- Retour d'expérience d'entrepreneurs : et **Angelo Fracassi**, Président du Groupe Dasit-Carlo Erba

17h30 – **DISCUSSION ET DEBATS, CLOTURE DES TRAVAUX**

Catherine BOINEAU, Présidente de la Section Internationale de l'ACE
Aldo BULGARELLI, ancien Bâtonnier du Barreau de Vérone et Président du Comité national italien de l'UIA

20h00 : **Dîner à l'Osteria San Mattia**



TARIFS

FRAIS D'INSCRIPTION :

220 € pour les membres de l'ACE, de l'AFJE et du Cercle Montesquieu

320 € pour les avocats français non membres

200 € Pour les avocats français de moins de 35 ans, les avocats honoraires, membres ou non membres et les particuliers et pour tous les avocats italiens (autres que ceux du Barreau de Vérone)

Les frais d'inscription comprennent les travaux, les deux déjeuners et les pauses

SOIREES

Soirée du jeudi 30 mai à la Sala Maffeiana : 70€

Dîner du vendredi 31 mai à l'Osteria san Mattia : 55 €

TVA non applicable sur les prestations de ce séminaire en vertu de l'article 259-A 5°bis du Code Général des Impôts

Détails pratiques voyage : En l'absence de vols directs Paris/Vérone vous pouvez atterrir à Venise (115 km), à Milan (160 km) ou à Bologne (140 km) et faire facilement le trajet par le train.

Inscription :

https://xrm.eudonet.com/specif/EUDO_06431/xtranet/event.aspx?i=PwGo0K1b92cj0DBJmrk2wR1EpL1R1EpL1

